

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 avril 2012

DCM N°12-04-09

**Objet :** Projet « Je veux un artiste chez moi » - Versement de subventions à diverses associations culturelles.

**Rapporteur : M. FONTE, Adjoint au Maire**

Depuis septembre 2010, la Ville de Metz a engagé un travail de présence de la culture dans les quartiers au travers du dispositif des Résidences d'artistes.

Poursuivant la même logique, il est proposé de mettre en œuvre le projet intitulé « Je veux un artiste chez moi », destiné à offrir à tout Messin volontaire la possibilité d'accueillir une forme de création théâtrale chez lui dans sa maison ou appartement.

Sur le modèle d'une pièce à emporter, les participants pourront réserver un spectacle qui sera alors joué dans le salon, le couloir ou encore un hall d'immeuble du lieu d'habitation. Ce projet permettra ainsi aux familles les plus éloignées des lieux de l'offre culturelle d'appréhender diverses formes théâtrales dans une relation de proximité privilégiée. Véritables temps de partage, les représentations s'expérimenteront au choix, de manière collective ou plus intime selon un calendrier situé entre les mois de juin et septembre 2012.

Pour cette première année, 6 quartiers sont concernés (Bellecroix, Magny, Outre-Seille, Borny, Patrotte et Sablon). 6 associations œuvrant dans le domaine théâtral local ont soumis des projets inédits pour lesquels ils devront assurer un minimum de dix représentations par quartier. Aussi il est proposé de verser des subventions au titre de l'aide au projet pour un montant global de 30 000 € aux associations suivantes :

- 5 000 € au Collectif Atome pour le projet visant à revisiter la Fable, *L'homme qui plantait des arbres*, de Jean Giono sous une forme d'une lecture théâtralisée,
- 5 000 € à la compagnie Déracinemoa qui organisera une réunion Tupperware très particulière où l'on apprendra à remplacer les photos de ses vacances par celles de ses voisins,
- 5 000 € à la compagnie Entre les Actes qui produira le texte *Le rire et les rieurs* de Henri Roorda, adapté sous une forme ludique d'une conférence,
- 5 000 € à la compagnie Les Heures Paniques pour *Clash*, création autour d'un conflit opposant deux points de vue sur le théâtre à travers diverses œuvres de l'histoire du théâtre,

- 5 000 € à la compagnie Viracocha Bestioles pour l'adaptation de *Roméo et Juliette* de William Shakespeare confrontée à l'intimité des spectateurs,
- 5 000 € au Théâtre du Jarnisy qui déclinera plusieurs lectures de textes préalablement choisis pour faire écho aux spectateurs eux-mêmes.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DÉCIDE :

**D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 30 000 € aux associations culturelles suivantes :

- Collectif Atome	5 000 €
- Compagnie Deracinemoa	5 000 €
- Compagnie Entre les actes	5 000 €
- Compagnie Les Heures Paniques	5 000 €
- Compagnie Viracocha Bestioles	5 000 €
- Théâtre de Jarnisy	5 000 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération, notamment les conventions et avenants avec les associations bénéficiaires ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

**DE SOLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre. Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Action culturelle

Commissions : Affaires culturelles - Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40

Absents : 15

Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE**